

BUREAUX : RUE NAIN.

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; six mois, 23 fr.; un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; six mois, 27 fr.; un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES: 20 centimes la ligne. RÉCLAMES: 25 centimes la ligne. — On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GERANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, chez M. Reboux, au bureau du journal, rue Nain, n° 2, Lille, chez M. Baghin, Boulevard des Capucines, n° 10, Lille, chez M. Hays, Laître-Baillet, à la place de la Doune, n° 1, Arras, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine, n° 10.

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 17, 7 02, 8 12, 9 48, 11 37, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 45, 7 39, 9 4, 11 11, s. — Roubaix à Tourcoing-Moncaen, 5 38, 7 08, 8 43, 10 13, 11 23, m., 1 16, 2 46, 4 56, 5 38, 8 13, 10 11, 11 31, s. — Lille à Roubaix, 5 20, 6 50, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 7 55, 10 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, 6 53, 8 27, 10 15, 11 47, 1 47, 3 33, 5 02, 6 06, 7 29, 9 24, 11 02. Moncaen à Lille, 6 48, 7 58, 9 31, 11 18, 12 05, 3 21, 4 50, 5 57, 7 40, 9 40.

BOURSE DE PARIS

DU 11 JUILLET

| | |
|-------------------|-----------|
| 3 0/0..... | 56 15 |
| 4 1/2..... | 82 » |
| Emprunt 1871..... | 90 92 1/2 |
| Emprunt 1872..... | 91 60 |
| DU 12 JUILLET | |
| 3 0/0..... | 56 30 |
| 4 1/2..... | 81 60 |
| Emprunt 1871..... | 90 70 |
| Emprunt 1872..... | 91 55 |

ROUBAIX, 12 JUILLET 1873

Après trois jours de repos consacrés à recevoir le souverain de la Perse, l'Assemblée a repris ses séances. Les fêtes offertes au Schah et notamment la revue, à laquelle l'Assemblée assistait avec ses insignes, a produit une impression grandiose; M. Buffet, à l'ouverture de la séance d'hier, s'est rendu l'interprète des sentiments de tout le public. Toutes les fractions, la gauche comme la droite, se sont jointes au président de l'Assemblée et ont vivement applaudi les nobles paroles de M. Buffet.

Le projet de réorganisation de l'armée sera discuté dans les premiers jours de la semaine prochaine. On croit généralement que la loi municipale sera renvoyée à la prochaine session; les divergences d'opinion qui s'étaient produites sur le mode de nomination des maires ne s'étant pas apaisées, on ne pense pas que la Commission réclame la discussion avant de pouvoir présenter un projet d'ensemble qui réunirait toutes les fractions de la majorité conservatrice.

On nous écrit de Versailles:

On a distribué aujourd'hui le tome 3 de l'enquête parlementaire sur les actes du gouvernement de la défense nationale. Les dépositions des témoins entendus sont celles de MM. Freycinet, de Serres, les généraux Lefort, Ducrot, Vinoy, Farcy, Amet, Jean Brunet, Beaufort d'Hautpoul, de Valdan, d'Aurelles de Paladines, Chanzy, Martin des Pallières, de Sonis, Crouzat de la Motte-rouge, Fiercée, Leperche Jauguery, Clinchant, Bourbaki, Pallu de la Barrière, Billot, Borel, Pellissier, Friant, Cremer, Faidherbe, Pothuau, de Chandordy, Keller, Roland. Au nombre de ces dépositions, nos lecteurs liront avec un grand intérêt celle des généraux d'Aurelles de Paladines, Crouzat, Sonis; je crois qu'il vous sera agréable de vous reproduire quelques extraits de la déposition du général de Sonis, sur le rôle des zouaves Pontificaux dans la sanglante et glorieuse journée de Patay:

«... J'allai trouver le général de Charrette et je lui dis: « Il y a des lâches là-bas qui se débattent et compromettent le salut de l'armée, suivez-moi. » Lui et ses hommes me suivirent avec le plus noble enthousiasme; la nuit tombait. Dans ce moment il y avait tellement d'entrain dans cette troupe, que les Allemands qui occupaient depuis le matin la ferme de Villours qu'ils avaient mise en état de défense, l'abandonnèrent et se sauvèrent. J'avais un grand espoir, une très-grande confiance dans ce mouvement en avant, qui, je l'espérais entraînerait les deux régiments de marche dont j'ai parlé; mais, accueilli par un feu très-vif de l'ennemi, le 31^{me} lâcha pied et prit la fuite; je ne pus l'arrêter, traiter ces soldats de lâches, c'était perdre mon temps. Je ne voulais pas moi-

même battre en retraite, je me serais déshonoré et j'aurais déshonoré 300 braves zouaves de Charrette qui marchaient derrière moi et qui ne m'auraient jamais pardonné ce crime.

Nous continuâmes notre marche en avant. J'avais 300 hommes en tout avec moi, 198 tombèrent, mais grâce au Ciel, tous mes canons purent être sauvés; quant à moi, je restai sur le champ de bataille. Voilà mon histoire.

Les généraux Crouzat et Chanzy rendent le même témoignage aux services rendus par les volontaires de Cathelineau dans les affaires de Beaume-la-Rolande et du Mans. Ce sont des titres glorieux dont nos amis ont le droit d'être fiers et qui les vengent suffisamment des insultes de la démocratie et des lâches attaques des radicaux de Rennes, Anger, et Montpellier. — A. Z.

LETTRE DE PARIS

Correspondance parti iculière du Journal de Roubaix.

Paris, 11 juillet.

Quand les républicains et les radicaux cherchaient à empêcher toute solennité en l'honneur du schah, ils n'étaient pas si mal inspirés, car ils avaient l'intuition que la réception faite au souverain de la Perse, aurait un caractère anti-républicain par la force même de la situation, sans aucune préméditation, ni du gouvernement, ni des partis monarchiques. C'est ce qui n'aurait pas en lieu si M. Thiers était resté au pouvoir; vous auriez vu les manifestations républicaines se produire, et dans les discours officiels et dans un certain public. Les masses laissées à elles-mêmes n'ont été préoccupées que de la présence d'un monarque et n'ont pas songé, ni un seul instant, ni sur aucun point, à lui faire comprendre que nous étions en République.

L'écrivain le plus remarquable du Figaro, M. Jouvin, fait très-bien ressortir, dans le numéro de ce matin, ce caractère significatif de la réception faite au schah de Perse par la population parisienne.

Un autre résultat de la revue d'hier a été de montrer à la partie démagogique de la population l'attitude résolue de l'armée et qu'il ne ferait pas bon d'engager la lutte contre elle. Tous ces confonnards qui insultent et assassinent lâchement des soldats isolés, embûtaient joyeusement le pas, hier, avec les régiments, au son des tambours et de la musique.

Tous les spectateurs français et étrangers étaient dans l'admiration de la belle tenue de tous les corps de notre armée; ils étaient tous chaleureusement applaudis, à mesure que, pendant le défilé, ils passaient devant les tribunes. Les gardes-marine, les cuirassiers, l'infanterie de marine, ont été particulièrement eut l'objet d'une véritable ovation.

Jamais, même pendant les revues à l'époque de la présence des souverains à l'exposition universelle, il n'y a eu une foule comparable.

Un grand nombre de familles n'ont pu trouver de voitures pour le retour, ni aborder les gares de chemins de fer; j'en ai rencontré, le soir dans Paris, qui étaient dans un véritable état d'épuisement. D'autres ont été obligés de passer

la nuit dans le bis de Boulogne. Il a été littéralement occupé par les curieux qui ont brisé un grand nombre d'arbustes sur lesquels ils avaient essayé de monter pour mieux voir. Quant aux pélouses, elles ont disparu sous le piétinement des piétons. La ville de Paris aura là une cinquantaine de mille francs à dépenser pour éparer les dégâts.

Les membres de la gauche, aujourd'hui, à l'Assemblée, ne dissimulaient pas leur désappointement de l'impression anti-républicaine, produite par la revue.

Le gouvernement persiste à demander que la partie de la loi municipale relative à l'électorat soit votée avant les vacances.

Vous remarquerez l'importante victoire remportée, hier, par don Alphonse contre Gambetta, le seul chef républicain qui se parvint à réunir en Espagne quelques forces à opposer aux caristes. Les généraux républicains se succèdent sans avoir plus de succès les uns que les autres. Nous verrons peut-être bientôt des succès dans un meilleur état que l'Espagne. Le correspondant romain du Journal des Débats lui-même, n'a aucune confiance dans le nouveau ministre Minghetti. Les Débats, constatent que l'Italie n'a ni finances, ni marine, ni armée. Le correspondant de ce journal lui écrit:

« L'Italie devrait, en raison de sa situation géographique, occuper le second ou le troisième rang parmi les nations maritimes de l'Europe. Mais son matériel et son personnel naval sont bien inférieurs à ceux d'autres nations moins populeuses et moins avantageusement situées. »

« Je crois que la même observation peut s'appliquer à l'armée de terre. »

Ces deux infirmités relatives proviennent certainement de la triste situation financière de l'Italie. Nous verrons si M. Minghetti saura faire des miracles.

Nous croyons devoir rappeler que le sixième congrès des associations catholiques s'ouvrira le 25 août prochain dans la ville de Nantes, sous le haut patronage de Monseigneur l'archevêque du Diocèse.

Le bureau central, établi à Paris, 32, rue de Verneuil, est heureux de pouvoir mettre à la disposition de tous les catholiques qui désireraient assister à cette assemblée des cartes personnelles d'admission et des cartes de parcours avec 30 pour 100 de réduction sur toutes les lignes de chemins de fer.

Le dernier congrès tenu à Poitiers ne comptait pas moins de 320 membres venus de tous les points du territoire, pour chercher ensemble les remèdes à appliquer, au nom de l'Eglise et de la société, à la crise morale que traversent depuis tant d'années déjà des ouvriers de notre pays. Tout nous donne lieu de croire que les nombreux fondateurs de patronnages, de cercles et de sociétés de tous genres qui ont été l'heureuse conséquence du congrès de Poitiers, serait un nouveau stimulant pour activer au congrès de Nantes les hommes de foi et d'action en nombre plus grand qu'ils ne se sont jamais rassemblés.

Les demandes de... neit tous les jours, au Bureau central des Associations ouvrières, 32, rue de Verneuil, à Paris; il accueillera celles qui lui seront adressées par écrit jusqu'au 5 août prochain, terme de rigueur.

DE SAINTCHÉRON.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET.

Séance du 11 juillet 1873.

La séance est ouverte à deux heures et demi.

M. le président. — Messieurs, l'Assemblée nationale a eu hier une belle et émouvante séance. A cette séance, il n'y a pas eu de discussion, il n'y avait plus de partis. (Très bien.) En présence de notre brave armée, nous étions dans un sentiment de sympathie et de confiance. (Très bien.)

Ce sentiment n'était pas seulement éprouvé par les Français qui assistaient à cette imposante cérémonie; il a été plusieurs fois exprimé par le souverain étranger qui est en ce moment notre hôte; auquel la France fait un accueil digne de lui et digne d'elle.

mée, et, parmi ces chefs, à celui que vos suffrages ont fait président de la République, qu'il appartient de donner avec autorité et avec compétence, aux troupes placées sous leurs ordres, les éloges qu'elles ont mérités. Mais j'ai pensé que vous ne me désapprouverez pas d'exprimer en votre nom, au début de cette séance, la pensée de satisfaction que nous avons tous éprouvée. J'y suis autorisé d'ailleurs par un très heureux précédent que vous avez tous unanimement proclamé. (Très bien.) — Applaudissements redoublés.

M. le ministre de l'intérieur. — J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée:

1^o Un projet de loi portant ouverture en 1873, au ministère de l'intérieur, d'un crédit de 29,359,000 francs, imputable au compte de liquidation des charges résultant de la guerre et destiné à rembourser aux départements, aux communes et aux particuliers, la 2^e année des dépenses de la garde nationale mobilisée, de l'artillerie et des camps.

2^o Un projet de loi portant ouverture d'un crédit supplémentaire au chapitre XIV du budget du ministère de l'intérieur pour l'année 1873.

3^o Un projet de loi tendant à autoriser la ville du Havre (Seine-Inférieure) 1^o à emprunter 1,800,000 fr. pour la conversion d'une dette; 2^o à s'imposer extraordinairement.

M. Gevelot. — J'ai l'honneur de déposer le rapport de la commission sur le projet de loi fixant le prix de la vente de la poudre dynamique.

M. Keller dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la construction d'une Eglise sur la Butte Montmartre et demande l'urgence pour la discussion du projet.

L'urgence est prononcée.

L'Assemblée adopte les deux projets de lois suivants:

Le premier tendant à ériger en commune distincte la section de Besages, dépendant de la commune de Charpey, canton de Bourg-en-Page, arrondissement de Valence (Drôme).

Le deuxième tendant à ériger en commune distincte la section du petit Pérignat, district de la commune d'Aubine, canton de Clermont (Puy-de-Dôme).

ni l'un ni l'autres. Revenez demain... Nous ferons votre bébé. — Tenez! J'ai déjà marqué sa place.

Marthe revint le lendemain; elle revint tous les jours, jusqu'à ce que le grand portrait du peintre fût terminé; après quoi il s'occupa de la petite miniature qu'il réussit à souhai, et qu'il fit monter dans un petit cercle d'ébène avec une légère bordure d'or. Marthe était si heureuse et si reconnaissante de se voir ainsi toute vivante dans son cadre, son enfant entre ses bras, qu'elle eût volontiers baisé les mains qui venaient de la faire si belle.

Le peintre n'oublia point, du reste, la promesse qu'il avait faite à la jeune femme, leurs relations ne se brisèrent point quand fut terminée l'œuvre qui les avait nées, il ne cessa de lui porter une véritable intérêt, et il ne négligea aucune occasion de lui procurer quelques séances de pose, qu'il faisait payer à peu près convenablement à sa clientèle bourgeoise. Il fit plus encore, il parla de Marthe à quelques femmes, de manière à les intéresser en faveur de la pauvre délaissée, et, à force d'instances, il obtint d'elle un peu d'ouvrage que la jeune mère put faire dans sa chambrette, tout en veillant sur son enfant.

— Mon Dieu! se disait-elle, serais-je enfin pardonnée?

Pourrait-je vivre en travaillant, et faire vivre ce pauvre petit être... jusqu'à ce que...

relatif à l'organisation du jury, dans les colonies.

La parole est à M. Lenoël pour continuer son discours.

M. Lenoël. — Je crois avoir démontré la nécessité du jury, dans nos colonies de samedi. Quant à ces objections qui sont faites aujourd'hui à cette constitution, elles sont absolument les mêmes que celles qui se sont produites depuis 40 ans, contre toutes les améliorations apportées à l'organisation de la colonie.

La commission pense qu'elle a prouvé par des chiffres irréfutables que les colonies offrent les éléments nécessaires pour l'organisation du jury. L'orateur fait ensuite connaître à l'Assemblée l'organisation actuelle des Cours d'Assises, et ce qu'est l'accessoire, comment il est organisé et comment il fonctionne. Après de longs développements, il conclut en demandant que l'Assemblée décide qu'elle passera à la discussion des articles.

M. de Champvallier. — Je ne défends pas l'accessoire dans son entier. Mais je voudrais dans ce jury un élément modérateur, on pourrait augmenter la liste des accessoirs.

Les Colonies ne peuvent avoir le même pas, en vérité, d'où vient cette fureur de changer tout ce qu'on fait nos frères. (Très bien.) On vous propose avec le suffrage universel, le jury, de substituer l'influence indigène à l'influence française. (Très bien.)

Je demande l'ajournement si l'Assemblée ne veut pas voter le rejet de la loi.

M. le ministre de la marine et des Colonies. — M. Lenoël vous a montré les inconvénients de l'accessoire, M. de Champvallier vous a exprimé ses craintes qui pourraient résulter de l'application de la loi; le gouvernement actuel, profondément ému de tout ce qui vient d'être dit, vous propose de continuer la deuxième lecture, mais de mettre un intervalle assez long entre la deuxième et troisième lecture pour que le gouvernement puisse faire une enquête sur l'Etat des colonies et savoir si les idées dans les colonies sont les mêmes actuellement que celles d'il y a 40 ans.

M. de Champvallier. — Je prie l'Assemblée de voter l'ajournement immédiatement.

M. l'amiral Pothuau. — Comme membre de l'ancien gouvernement et comme l'un des principaux auteurs de la loi, je dois déclarer que ce projet a été présenté parce qu'il était nécessaire de remplacer le système de l'accessoire, qui a fini son temps. Les motifs ont été exposés dans le rapport de M. Lenoël et dans son discours.

La commission a étudié la question avec le plus grand soin et elle a proposé l'adoption du projet, à l'unanimité.

La question a été étudiée également longuement par l'ancien gouvernement. Je prie donc l'Assemblée de vouloir bien terminer la deuxième lecture et nous avons l'espoir que le gouvernement aura eu le temps entre la deuxième et la troisième lecture de prendre connaissance des documents nécessaires; le gouvernement nous donnera son appui. (Très bien.) — Applaudissements à gauche.

M. Buffet est remplacé au fauteuil par M. le comte Benoist d'Asy.

M. le Ministre des travaux publics. — Après avoir pris l'avis du conseil supérieur du commerce et l'avis du conseil d'Etat, nous avons l'honneur de vous proposer l'abrogation de la loi du 26 juillet 1872, relative aux droits d'importation et des matières premières. (Très bien.)

Feuilleton du Journal de Roubaix

DU 13 JUILLET 1873

— 38 —

LE BAPTÊME DU SANG

PREMIÈRE PARTIE
XXIX — (Suite)

Observateur, comme tous les gens de son métier, le peintre ne tarda pas à s'apercevoir que son modèle n'était point une nature vulgaire, et que, sous le masque de ses beaux traits, se cachait une âme ardente, délicate et sensible, qui ne demandait qu'à se montrer, — ou du moins qu'à se laisser voir. Il ne lui fut pas non plus difficile de deviner que la jeune fille femme, dont la mise simple et irréprochablement décente n'annonçait pas la misère, était pourtant dans la gêne, dans la pauvreté peut-être. Elle avait parfois des regards navrés, voisins du désespoir.

Il travailla un instant sans rien dire, se bornant à faire signe au modèle, du bout de son pinceau, de tourner la tête à droite et à gauche suivant les besoins du travail.

Quand il eut ébauché l'ovale un peu allongé du visage, caquissé le modèle du front, indiqua la place du nez, des

yeux, du menton et de la bouche, il fit deux pas en arrière pour juger de l'ensemble de son œuvre.

Marthe se leva aussi, et, curieuse, vint voir. — Et le petit? dit-elle, vous l'avez donc oublié!

— Non! il viendra bien après! la mère d'abord! il faut bien commencer par vous, — sans cela, qui est-ce qui le tiendrait.

— C'est vrai; je n'y pensais pas! fit Marthe en retournant à sa place.

— Avouez que vous tenez bien à votre portrait! fit le peintre.

— Oui, j'en conviens, répondit-elle avec un sourire un peu triste.

— Vous voulez le donner ou l'envoyer à quelqu'un?

— Oui, au père de cet enfant.

— Votre mari?

— Oui, mon mari... répondit-elle avec une certaine vivacité, et en rougissant un peu.

— Il est en voyage?

— Oh! bien loin d'ici...

— C'est un marin?

Marthe fit un signe de tête affirmatif.

— Est-ce qu'il sera encore longtemps absent? demanda l'artiste.

— Je ne sais pas, monsieur, répondit la jeune femme, dont le sein se gonfla d'un soupir, qui pouvait aisément devenir un sanglot.

— Que ferez-vous en l'attendant? continua le peintre, dont la curiosité prenait sa source et trouvait son excès

dans l'intérêt véritable que lui inspirait la jeune femme.

— Hélas! Monsieur, je voudrais bien travailler... Je cherche partout de l'ouvrage... mais si vous saviez comme il est difficile d'en trouver! Et pourtant, il faut que je travaille... oui, il le faut! — Parbleu, dit-il, si vous voulez, quand votre portrait sera fini, je vous trouverai bien une petite occupation pas trop pénible, et qui vous rapportera quelque argent.

— Ah vous êtes bon, monsieur; mais que faudra-t-il faire?

— Mon Dieu! presque rien...

— Mais encore?

Eh bien! restez-la tranquille comme vous voilà, assise dans ce fauteuil.

— Avec mon enfant?

— Si vous voulez?

— Et alors?

— C'est assez drôle ce que je vais vous dire... mais c'est vrai, pourtant. Ecoutez! A Cherbourg, comme partout, il y a des femmes qui font faire leur portrait. Elles ne demandent pas mieux que de se ressembler... de visage, pour qu'on les reconnaisse; mais quelque fois elles aiment tout autant qu'on leur donne d'autres bras, d'autres épaules... comprenez-vous?

— Je commence!... vous voudriez faire leur portrait d'après moi.

— Vous prendrai pas ce que je leur donnerai... Mais c'est assez pour une première séance. Il ne faut nous fatiguer

Un regard jeté vers le ciel acheva sa pensée.

Par malheur, notre artiste, avait plus de bonne volonté que de pouvoir. Les femmes auxquelles il avait parlé de sa protégée, ne la connaissant pas, ne prirent à elle qu'un intérêt faible et passager. On ne vit pas avec cela.

XXX

La pauvre jeune femme n'avait fait qu'une halte dans la voie douloureuse. Elle devait la parcourir jusqu'au bout. Mais ce premier inconvénient avait produit chez elle une désespérance qui abattait son courage. Elle voyait bien qu'elle n'avait pas contenté ses premières pratiques, et cela même lui ôtait la force nécessaire pour en chercher d'autres. Elle n'osait plus. Il est difficile à une jeune femme inconnue de s'en aller ainsi, toute seule, s'offrir en quelque sorte à des gens qui ne l'ont jamais vue, et dont le premier sentiment va être la défiance, et le premier mouvement peut-être l'hostilité.

Il n'était point jusqu'à la rare beauté de Marthe qui, dans les circonstances présentes, ne lui fût un désavantage, parce qu'elle excitait contre elle les appréhensions des femmes, et qu'au lieu de les prévenir en sa faveur, elle les armait contre elle.

S'il ne se fut agi que d'elle seule, il est probable que, de guerre lasse, elle eût abandonné la partie, et que, trouvant